



BULLETIN D'INSCRIPTION

Modalités du contrat de formation professionnelle (Article L6353-3 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

Art'Incelle Formation, SIRET : 530 473 354 000 13 – Siège social : Colline St Priest – 125 Place Alphonse Laveran – Bât H24 – 308 – 34090 MONTPELLIER, Enregistrée sous le numéro 91 34 07216 34 auprès du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, dit « l'organisme de formation »

Et d'autre part,

M. Mme. Mlle.

NOM - Prénom :dit « le stagiaire »

Adresse :

.....

.....

Code Postal - Ville:

Tél.Mobile:

e-mail:

Date de Naissance Profession

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 à L 6353-4 du Code du Travail.

ARTICLE 1er : Objet, et Organisation de l'action de formation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser la (les) actions de formation(s) : Précisez le stage auquel vous vous inscrivez

Intitulé du stage : Lieu : Date

Prix net :

Intitulé du stage : Lieu : Date

Prix net :

La durée de la formation est fixée à un nombre d'heures variable en fonction du cycle de formation choisi par le stagiaire sur la base de 7 heures de formation journalière (5 jours de formation = 35 heures).

ARTICLE 2 : Nature, caractéristiques et organisation des actions de formation

La prestation de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation, de promotion, d'acquisition, d'entretien, de perfectionnement des connaissances et de développement des compétences ..., prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail.

Le programme de l'action de formation (objectifs, méthodes et moyens pédagogiques, contenu, pré-requis, titres-diplômes-références des enseignants), l'effectif des participants, figurent dans le descriptif général de l'organisation des sessions, sur la fiche de présentation de la formation retenue, ainsi que dans le « Règlement Intérieur », dont le stagiaire déclare avoir pris connaissance et adhéré avant de souscrire au contrat.

Dans le cadre de la formation, Art'Incelle Formation mettra à la disposition des participants des locaux aménagés à cet effet, des formateurs possédant la compétence nécessaire ainsi que le matériel pédagogique adéquat. Le contrôle des connaissances sera assuré par la vérification de l'assiduité des participants et l'accent mis sur leur participation constante et active, notamment dans le cadre d'études des cas pratiques, préparées et exposées par les formateurs. Une attestation, précisant les objectifs, la nature et la durée de la session, sera remise aux bénéficiaires à l'issue de la formation.

ART'INCELLE FORMATION

Colline St Priest – 125 Place Alphonse Laveran - Bâtiment H24 –308 - 34090 MONTPELLIER

☎ 06.81.82.52.85 Fax : 04 30 03 41 74

E-mail : contact@artincelle-formation.com – www.artincelle-formation.com

SARL ART'INCELLE FORMATION – CAPITAL : 8 000 €– SIRET : 530 473 354 00013 – APE 8559A

MODALITES D'INSCRIPTION

Retourner le présent contrat signé, accompagné d'un chèque d'arrhes de 160 €/inscription à :

ART'INCELLE FORMATION

Colline St Priest – 125 Place Alphonse Laveran - Bâtiment H24 –308 - 34090 MONTPELLIER



: 04 30 03 41 74



: 06 81 82 52 85

Dès réception du contrat de formation professionnelle continue, signé, nous vous adressons un courrier personnalisé ou un e-mail confirmant votre inscription (titre du stage, date, lieu...).

3 semaines avant le début de votre stage, nous vous adressons par courrier ou par mail une convocation avec l'ensemble des informations pratiques (lieu du stage, plan d'accès, liste des hébergements, horaires du stage, tenue vestimentaire adaptée, accessoires...)

Fait à : le

CACHET DE L'ORGANISME ET
SIGANTURE

Signature du stagiaire :*

*La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente ci-jointes

Conditions générales

TARIFS :

- Tous nos prix sont nets, la société étant exonérée de la TVA pour ses actions de formation professionnelle continue (article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts).
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage
- Tout stage débuté est dû en entier.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement à l'ordre de ART'INCELLE FORMATION.
- Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales est passible d'une pénalité de retard calculée au taux de 1.5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (loi n°92-1442 du 31 décembre 1992).

CONDITIONS D'ANNULATION :

- Toute annulation doit être signalée par écrit. ART'INCELLE FORMATION vous offre la possibilité d'inscrire un autre stagiaire ou de reporter l'inscription sur une autre session.
- En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours avant le début du stage) ART'INCELLE FORMATION se réserve le droit de facturer à titre d'indemnité forfaitaire 50% du prix du stage.
- ART'INCELLE FORMATION peut être amené, pour assurer une meilleure organisation des formations, à modifier les dates sous réserve de respecter un préavis de dix jours. Chaque client est alors informé par écrit. La proposition d'une autre session ou d'un autre stage lui est faite.
- En cas de défection d'un formateur programmé, due à un cas de force majeure, Art'Incelle s'engage à essayer de le remplacer, par un autre formateur aux qualités et expériences pédagogiques équivalentes.

ART'INCELLE FORMATION

Colline St Priest – 125 Place Alphonse Laveran - Bâtiment H24 –308 - 34090 MONTPELLIER

☎ 06.81.82.52.85 Fax : 04 30 03 41 74

E-mail : contact@artincelle-formation.com – www.artincelle-formation.com

SARL ART'INCELLE FORMATION – CAPITAL : 8 000 € – SIRET : 530 473 354 00013 – APE 8559A